



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/01/2015
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2015-1

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 27 janvier 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monsieur le Maire
Blandine CARATY donne procuration à Jean-Claude DELAS
Catherine HOWARD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CONVENTION AVEC LE COLLEGE DU VAL D'ARROS POUR L'UTILISATION DU GYMNASE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aucune convention ne lie à ce jour la commune au collège du Val d'Arros alors que ce dernier utilise le gymnase la majorité du temps.

Monsieur le Maire donne donc lecture d'un projet de convention et propose ainsi au Conseil municipal de délibérer sur la base de ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter de conventionner l'utilisation du gymnase avec le collège du Val d'Arros
2. De fixer le montant du loyer annuel à 1232,02 € à compter du 1^{er} janvier 2015
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 janvier 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150127-2015-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/01/2015
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2015-2

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 27 janvier 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monsieur le Maire
Blandine CARATY donne procuration à Jean-Claude DELAS
Catherine HOWARD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

FOURNITURE ET POSE D'UNE MAIN COURANTE SUR LE TERRAIN ANNEXE DU STADE DE RUGBY MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la DETR 2015, il convient de proposer des projets que la commune souhaite voir réaliser dans l'année. Deux opérations ont été identifiées, parmi elles, la fourniture et la pose d'une main courante sur le terrain annexe du stade de rugby municipal.

Plusieurs devis ont été demandés et l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise NERUAL pour un montant de 10 111 € HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR pour le financement de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter l'opération proposée
2. De solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 à hauteur de 60 % du coût HT de l'opération
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 janvier 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150127-2015-2-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/01/2015
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2015-3

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 27 janvier 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monsieur le Maire
Blandine CARATY donne procuration à Jean-Claude DELAS
Catherine HOWARD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

**CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT
RUE LACRAMPE LOUSTEAU**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la DETR 2015, il convient de proposer des projets que la commune souhaite voir réaliser dans l'année. Deux opérations ont été identifiées, parmi elles, la création d'un espace de stationnement rue Lacrampe Lousteau.

Un devis a été réalisé par l'architecte Bernard MALE pour un montant de 70 348 € HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR pour le financement de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter l'opération proposée
2. De solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 à hauteur de 60 % du coût HT de l'opération
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 janvier 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150127-2015-3-AI
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/01/2015
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2015-4

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 27 janvier 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monsieur le Maire
Blandine CARATY donne procuration à Jean-Claude DELAS
Catherine HOWARD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

LANCEMENT D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de DSP court jusqu'au 31/12/2015. La commune doit donc se prononcer sur la situation postérieure à l'expiration du contrat. La commune étant dans l'impossibilité de gérer en régie directe ce service, il est nécessaire de confier l'exploitation du réseau d'assainissement à un opérateur extérieur.

Monsieur le Maire rappelle ainsi les différents modes de gestion de service public possible parmi lesquels la Délégation de Service Public qui est la solution la plus appropriée pour la gestion de ce service.

Il appartient dès lors à l'assemblée locale de se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau d'assainissement communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. Que le principe de la Délégation de service public pour l'exploitation du réseau d'assainissement communal est approuvé

Fait et délibéré le 27 janvier 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150127-2015-4-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/01/2015

Date d'affichage :

DELIBERATION n°2015-5

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 27 janvier 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monsieur le Maire
Blandine CARATY donne procuration à Jean-Claude DELAS
Catherine HOWARD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

RECOURS A UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de DSP court jusqu'au 31/12/2015 et qu'il convient de remettre en concurrence différents prestataires.

Pour aider la commune à choisir ce prestataire, il convient de s'attacher les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage afin notamment de sécuriser la procédure et d'analyser les offres pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le choix du prestataire dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau d'assainissement communal
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 janvier 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150127-2015-5-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015

DELIBERATION n°2015-6



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/01/2015
Date d'affichage :

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 27 janvier 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monsieur le Maire
Blandine CARATY donne procuration à Jean-Claude DELAS
Catherine HOWARD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

INSTITUTION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De ne pas procéder à un vote à bulletin secret
2. De désigner comme représentants titulaires : Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Monsieur Jean-Claude DELAS et Madame Blandine CARATY
3. De désigner comme représentants suppléants : Monsieur Francis ARTIGUE, Monsieur Régis PIERROT et Monsieur Frédéric PERRET

Fait et délibéré le 27 janvier 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150127-2015-6-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/01/2015
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2015-7

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 27 janvier 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monsieur le Maire
Blandine CARATY donne procuration à Jean-Claude DELAS
Catherine HOWARD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TARIFS DES SORTIES DE L'ALSH DE JANVIER A FEVRIER 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de janvier à février.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sortie Cirque Amar Tarbes du 11 février 2015 : Quotient 1 : 16 €, Quotient 2 : 17 €, Quotient 3 : 19 €, Quotient 4 : 20 €
- Sortie Patinoire du 20 février 2015 : Quotient 1 : 20 €, Quotient 2 : 21 €, Quotient 3 : 23 €, Quotient 4 : 24 €

Fait et délibéré le 27 janvier 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150127-2015-7-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015